

Séance ordinaire du 6 septembre 2011

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 septembre 2011, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneureries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20 hres. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2011-09-375) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2011-09-376) - Adoption du procès-verbal

3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Avis de motion

4 - Avis de motion

04.01 (2011-09-377) - Avis de motion modification règlement établissant le traitement des élus municipaux

4.1 - Avis de motion modification règlement établissant le traitement des élus municipaux

Monsieur le conseiller Rosaire Lemay donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 340-09-11 modifiant le règlement 319-12-10, établissant le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2011-09-378) - Avis de motion règlement numéro 341-09-11 concernant la densité moyenne d'occupation résidentielle

4.2 - Avis de motion règlement numéro 341-09-11 concernant la densité moyenne d'occupation résidentielle

Monsieur le conseiller Pierre Audesse donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 341-09-11 concernant la densité moyenne d'occupation résidentielle.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.03 (2011-09-379) - Avis de motion agrandissement de la zone R-85

4.3- Avis de motion agrandissement de la zone R-85

Le conseiller Pierre Audesse donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement d'agrandissement de la zone R-85.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.04 (2011-09-380) - Avis de motion d'ajout d'usages dans la zone 23-I

4.4- Avis de motion d'ajout d'usages dans la zone 23-I

Le conseiller Pierre Audesse donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro concernant l'ajout d'usages dans la zone 23-I.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - Administration et législation

5 - Administration et législation

05.01 (2011-09-381) - Inscription Colloque ADMQ-Zone Lotbinière et Chaudière-Appalaches

5.1 - Inscription Colloque ADMQ-Zone Lotbinière et Chaudière-Appalaches

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, de procéder à l'inscription de Mme Isabelle Paré et de Mme Josée Martineau au colloque de l'ADMQ-Zone Lotbinière Chaudière-Appalaches, afin qu'elles suivent les formations offertes lors de l'événement ainsi que de défrayer les frais inhérents

Le montant de 200 \$ sans taxes sera prit à même le poste budgétaire

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2011-09-382) - Inscription Josée Martineau ADMQ

5.2 - Inscription Josée Martineau ADMQ

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, d'inscrire Mme Josée Martineau à l'Association des directeurs municipaux du Québec puisqu'elle occupe le poste de directrice des finances et de l'administration et qu'en procédant à l'inscription elle bénéficiera de formations à coûts moindre et d'une assurance responsabilité.

La dépense de 351.58 \$ taxes incluses, sera prise à même le poste budgétaire 02 130 00 346

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.03 (2011-09-383) - Remaniement des comités des élus

5.3 - Remaniement des comités des élus

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, de faire des modifications aux comités des élus.

La fonction de pro-maire sera exercée par le(a) président(e) du comité exécutif.

Comité exécutif: Sylvie Fortin, Micheline Beaudet et Pierre Audesse, président.

Affaires municipales: Rosaire Lemay, Pierre Audesse, Claudette Desrochers et Yves Gingras.

Bâtiments parcs et tourisme : Yves Gingras, Pierre Audesse, Rosaire Lemay, Micheline Beaudet et Andréanne Giasson.

Comité golf municipalité /Lions : Rosaire Lemay et Andréanne Giasson.

Ententes inter-municipales : Claudette Desrochers.

Loisirs et famille : Micheline Beaudet et Andréanne Giasson.

Finances : Micheline Beaudet.

Sécurité publique : Micheline Beaudet

UPA-Municipalité : Yves Gingras et Claudette Desrochers.

Urbanisme : Claudette Desrochers et Pierre Audesse.

Culture entrepreneuriale et Nouveaux Arrivants : Yves Gingras.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2011-09-384) - Inscription aux Fleurons du Québec

5.4 - Inscription aux Fleurons du Québec

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, d'inscrire la Municipalité aux Fleurons du Québec.

Les Fleurons du Québec ont pour mission de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public.

Il s'agit d'une classification horticole qui consiste à attribuer aux municipalités participantes un nombre de Fleurons, de zéro à cinq, correspondant au label Les Fleurons du Québec.

L'objectif principal est d'amélioration du paysage municipal.

L'inscription aux Fleurons du Québec est pour une durée de trois ans pour la somme de 885 \$ plus les taxes, le montant sera prit à même le poste budgétaire 02 320 00 620.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.05 (2011-09-385) - Achat réfrigérateur Complexe des Seigneuries

5.5 Achat réfrigérateur Complexe des Seigneuries

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, de procéder à l'achat d'un réfrigérateur pour la salle du conseil du Complexe des Seigneuries puisque plusieurs citoyens désirant louer la salle en faisaient la demande. La dépense de 720\$ plus les taxes, sera prise à même le poste budgétaire 22 70 000 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2011-09-386) - Dépense pour quote-part municipale au service de transport adapté

5.6- Dépense pour quote-part municipale au service de transport adapté

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu, de payer la quote-part de 1,58 \$ par citoyen pour les services de transport adapté Lobicar pour l'année 2011. Pour un total de 5214 \$, prit à même le poste budgétaire 02 370 00 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2011-09-387) - Dépense supplémentaire gazon, Complexe des Seigneuries

5.7- Dépense supplémentaire gazon, Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'avenant de modification numéro 44 tel que présenté par Ronam Construction inc. pour le Complexe des Seigneuries et de faire l'achat supplémentaire de gazon pour le terrain du Complexe des Seigneuries puisque le fournisseur n'avait pas prévu suffisamment de tourbe. La dépense de 1675.52 \$ sera prise à même le poste budgétaire 02 701 90 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.08 (2011-09-388) - Subvention au Rodéo de l'Association des Cowboys de l'Est

5.8- Subvention au Rodéo de l'Association des Cowboys de l'Est

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'octroyer un montant de 1500 \$ en subvention pour le Rodéo de Saint-Agapit, organisé par l'Association des Cowboys de l'Est. La somme sera prise à même le poste budgétaire 02 110 00 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.09 (2011-09-389) - Achat électroménagers Chalet des Sports

5.9- Achat électroménagers Chalet des Sports

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'acheter un poêle ainsi qu'un réfrigérateur pour le Chalet des Sports puisque les anciens étaient désuets. La dépense de 1020 \$ taxes incluses sera prise à même le poste budgétaire 02 701 20 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0510 (2011-09-390) - Résolution changement d'adresse et personne responsable

5.10- Résolution changement d'adresse et personne responsable

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu, de procéder au changement d'adresse ainsi qu'à la modification au nom de la personne en charge de la Municipalité auprès du Régistraire des entreprises du Québec.

En conséquence, la nouvelle adresse de la Municipalité de Saint-Agapit, est le 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit G0S 1Z0 et la personne ressource est Mme Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0511 (2011-09-391) - Décompte progressif numéro 12, Complexe des Seigneuries

5.11- Décompte progressif numéro 12, Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu, de procéder au paiement du décompte progressif numéro 12 au montant de 84 702,62\$ taxes incluses, le tout selon la recommandation de la firme Jean Dallaire architectes. Le montant sera pris à même le poste budgétaire 22 700 00 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - Voirie aqueduc et égout

6- Voirie aqueduc et égout

06.01 (2011-09-392) - Demande de certificat d'autorisation à l'environnement- Développement Jovina

6.1-Demande de certificat d'autorisation à l'environnement- Développement Jovina

Il est proposé par Rosaire Lemay et résolu,

QUE, la firme SNC Lavalin inc. soit mandatée à soumettre la demande de certificat d'autorisation concernant les travaux du projet de Développement Jovina, au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE, la municipalité de Saint-Agapit s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée

QUE, la Municipalité effectue le paiement de 523 \$ au ministère des Finances, pour certificat d'autorisation du projet de Développement Jovina. La dépense sera prise au poste budgétaire 22 320 33 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2011-09-393) - Demande de certificat d'autorisation à l'environnement-Développement Boulay

6.2- Demande de certificat d'autorisation à l'environnement-Développement Boulay

Il est proposé par Rosaire Lemay et résolu,

QUE, la firme SNC Lavalin inc. soit mandatée à soumettre la demande de certificat d'autorisation concernant les travaux du projet de Développement Boulay, au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE, la municipalité de Saint-Agapit s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée

QUE, la Municipalité effectue le paiement de 523 \$ au ministère des Finances, pour certificat d'autorisation pour le projet de Développement Boulay. La dépense sera prise au poste budgétaire 22 320 30 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2011-09-394) - Offre de service SNC Lavalin inc. surveillance de chantier- Développement de la Tannerie phase 3A

6.3- Offre de service SNC Lavalin inc. surveillance de chantier- Développement de la Tannerie phase 3A

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, d'accepter l'offre de service pour les honoraires professionnels de la firme d'ingénieurs, SNC Lavalin inc pour les services de surveillance de chantier au montant de 21 650 \$ plus taxes, pour le projet de développement de la Tannerie phase 3A.

La somme sera prise à même le poste budgétaire 22 320 34 721

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.04 (2011-09-395) - Offre de service SNC Lavalin inc.- caractérisation du milieu humide compensatoire, Développement de la Tannerie phase 3A

6.4- Offre de service SNC Lavalin inc.- caractérisation du milieu humide compensatoire, Développement de la Tannerie phase 3A

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, d'accepter l'offre de service de 2500\$ plus taxes, à la firme d'ingénieurs, SNC Lavalin inc. pour leurs services de caractérisation du milieu humide compensatoire pour le projet de développement de la Tannerie phase 3A.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire 22 320 34 721

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.05 (2011-09-396) - Paiement décompte progressif numéro 7 - Route 116-273

6.5- Paiement décompte progressif numéro 7 - Route 116-273

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de procéder au paiement du décompte progressif numéro 7 à l'entreprise Construction BML, division de Sintra inc., pour le projet de la route 116-273, suite à la recommandation de la firme d'ingénieur SNC Lavalin inc. La somme de 154 512.75 \$ taxes incluses, sera prise à même le poste budgétaire 22 400 40 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.06 (2011-09-397) - Paiement décompte progressif numéro 6-Route 116-273

6.6- Paiement décompte progressif numéro 6-Route 116-273

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de procéder, suite à la recommandation de la firme d'ingénieur SNC Lavalin inc, au paiement du décompte progressif numéro 6 à l'entreprise Construction BML., division de Sintra inc., pour un montant de 139 399,06 \$ taxes incluses pour le projet Route 116-273. Le montant sera pris à même le poste budgétaire 22 400 40 421.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.07 (2011-09-398) - Paiement de facture Qualitas-Route 116-2743

6.7- Paiement de facture Qualitas-Route 116-2743

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de déboursier la somme de 10 091 \$ taxes incluses pour les services professionnels de Qualitas pour la Route 116-273. Le montant sera pris à même le poste budgétaire 22 400 40 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.08 (2011-09-399) - Paiement Qualitas-Développement de la Tannerie 2A

6.8- Paiement Qualitas-Développement de la Tannerie 2A

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, d'octroyer la somme de 603,56 \$ taxes incluses à l'entreprise Qualitas pour leurs services professionnels dans le projet de développement de la Tannerie phase 2A. La somme sera prise à même le poste budgétaire 22 320 29 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.09 (2011-09-400) - Paiement d'honoraire professionnels-Développement Boulay

6.9- Paiement d'honoraire professionnels-Développement Boulay

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de payer la somme de 5382, 96\$ taxes incluses à la firme d'ingénieur SNC Lavalin inc. pour leurs services professionnels dans le projet de développement Boulay. La somme sera prise à même le poste budgétaire 22 320 30 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0610 (2011-09-401) - Paiement honoraires professionnels-Développement de la Tannerie phase 3

6.10- Paiement honoraires professionnels-Développement de la Tannerie phase 3

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de payer la somme de 6 237,39 \$ taxes incluses à la firme d'ingénieurs SNC Lavalin inc., pour leurs services professionnels dans le projet de développement de la Tannerie phase 3. La somme sera prise à même le poste budgétaire 22 320 31 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0611 (2011-09-402) - Dépense excavation- Développement Boulay

6.11- Dépense excavation- Développement Boulay

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de payer la somme de 385, 07\$ taxes incluses pour les services d'excavation de M. Charles Boulay, dans le projet de développement Boulay. Le montant sera pris à même le poste budgétaire 22 320 33 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0612 (2011-09-403) - Honoraire professionnels Veolia-Développement Jovina

6.12- Honoraire professionnels Veolia-Développement Jovina

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, de déboursier la somme de 2300,82\$ taxes incluses à Veolia pour l'inspection de conduite dans le projet de développement Jovina. La somme sera prise à même le poste budgétaire 22 320 33 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - Urbanisme

7- Urbanisme

07.01 (2011-09-404) - Demande de dérogation mineure -Daniel Courcy et abrogation de la résolution #2010-06-324

7.1 - Demande de dérogation mineure -Daniel Courcy et abrogation de la résolution #2010-06-324

Suite à un certificat de localisation présentement en cours sur la propriété appartenant à Daniel Courcy, située au 1120 rue Centrale, il a été constaté que la marge latérale du bâtiment principal ne respectait pas la dérogation mineure qui avait été demandée pour la marge latérale, lors du permis de construction, en référence au projet d'implantation présenté.

CONSIDÉRANT QUE, la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du procès verbal du 6 mai 2010 mentionnait de réduire la marge latérale qui est de 4,00 mètres à 3,20 mètres et la marge avant secondaire qui est 6,00 mètres à 5,65 mètres pour permettre la construction projetée;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une vérification de la résolution 2010-06-324 pour ladite dérogation mineure, il est mentionné « la construction projetée exige une dérogation mineure pour les extrémités nord et sud du bâtiment compte tenu que la forme du terrain est parallélogramme »;

CONSIDÉRANT QUE, cette résolution ne précise pas les mesures indiquées dans le procès verbal du 6 mai 2010 et qu'elle mentionne les extrémités nord et sud alors qu'on devrait lire les extrémités est et ouest;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Pierre Audesse propose que cette résolution soit abrogée et remplacée par une autre résolution qui recommande de réduire la marge latérale qui est de 4,00 mètres à 2,53 mètres et la marge avant secondaire qui est 6,00 mètres à 5,65 mètres;

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2011-09-405) - Demande à la CPTAQ-Ferme D'Anjou et fils inc.

7.2 - Demande à la CPTAQ-Ferme D'Anjou et fils inc.

La Ferme d'Anjou et Fils inc., désire aliéner et morceler sa propriété située dans le Rang Ste-Marie Ouest, afin de permettre la vente du lot 3 638 823 d'une superficie de 13.51 hectares, à Pierre-Luc D'Anjou.

CONSIDÉRANT QUE, l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte du fait que la vocation des lots demeure inchangée;

CONSIDÉRANT QUE, l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée;

CONSIDÉRANT QUE, l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues et qu' aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE, la demande d'autorisation ne déstabilisera pas, d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme et que dorénavant, il existera deux entités agricoles différentes qui constitueront des propriétés foncières suffisantes pour pratiquer l'agriculture, l'une étant une entreprise de grandes cultures et l'autre équestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité, d'appuyer la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le Ferme D'Anjou et Fils inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2011-09-406) - Approbation des projets de lotissement

7.3 - Approbation des projets de lotissement

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, de recommander l'acceptation des projets de lotissement suivants:

- Du terrain appartenant à Philippe Nolet et Pierre Sévigny sur les lots 4 632 100 et 4 622 564 pour créer le lot 4 964 983.
- Du terrain appartenant à Construction CJ Picard inc. sur le lot 4 632 101 pour créer les lots 4 874 654 à 4 874 658.
- Du terrain appartenant à Yvan Rhéaume sur les lots 3 784 740 et 3 638 488 pour créer les lots 4 904 456 à 4 904 459.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2011-09-407) - Abrogation de la résolution 2011-03-149

7.4 - Abrogation de la résolution 2011-03-149

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, d'abroger la résolution numéro 2011-03-149 puisqu'il manquait des informations nécessaires afin qu'elle soit considérée comme valable.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.05 (2011-09-408) - Vente de terrains rue Fournier

7.5- Vente de terrains rue Fournier

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Agapit procède à la vente d'une partie du lot 4 518 397 du cadastre de Québec au montant de 0,50\$ du pied carré, jouxtant les propriétés ci-dessous. Les acquéreurs assumeront les frais de notaire et d'arpentage.

- 3 784 686 1001, avenue Fournier Sylvain Duclos, Julie Ouellet, 1684,10 \$

- 3 784 713 1005, avenue Fournier Jean-Philippe Ferland, Josée Mailloux, 1159,95 \$

- 3 784 712 1009, avenue Fournier Jonathan Moreau, Andréanne Giasson, 1627,60 \$

- 3 784 711 1013, avenue Fournier Nicolas Grenier, Valérie Guillemette, 1607,55\$

- 3 784 710 1017, avenue Fournier Yannick Béland, Marie Noëlle Têtu, 1593 \$

- 3 784 709 1021, avenue Fournier Patrick Alarie, Priscilla Demers,
1593 \$

- 3 784 708 1025, avenue Fournier Pierre Gagné, Joanie Lambert, 1593 \$

- 3 784 684 1029, avenue Fournier Marc Gosselin, 3130,30 \$

- 3 784 707 1033, avenue Fournier Mélanie Croteau, 2677,90 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.06 (2011-09-409) - Vente de terrains M. Raby et M. Mayrand

7.6- Vente de terrains M. Raby et M. Mayrand

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu,

QUE, la Municipalité de Saint-Agapit procède à la vente d'une partie du lot 4 622 579 qui est d'une superficie de 1891,2 pieds carrés pour un montant d'achat évalué à 1659 \$. L'acheteur de ce lot est M. Alain Myrand, domicilié au 1203, rue Charest à Saint-Agapit.

QUE, la municipalité de Saint-Agapit procède à la vente d'une partie du lot 4 622 580 qui est d'une superficie de 3 290,5 pieds carrés, ce qui représente un montant d'achat évalué à 2357.90 \$. Il faut ajouter un montant de 141.09\$ \$ pour les frais de cadastre qui ont été assumés par la municipalité et que celle-ci doit payer au Groupe Giroux. Pour un total de : 2498.99 \$. L'acheteur de ce lot est M. Martin Raby domicilié au 1201 rue Charest, Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.07 (2011-09-410) - Nomination comité consultatif d'urbanisme

7.7- Nomination comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu, de nommer M. Mario Champagne en remplacement de M. Mathieu Vaillancourt au comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - Loisirs

8 - Loisirs

08.01 (2011-09-411) - Achat d'adoucisseur pour le système de réfrigération

8.1 - Achat d'adoucisseur pour le système de réfrigération

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, de procéder à l'installation d'un adoucisseur d'eau pour le système de réfrigération. En effet selon les entreprises spécialisées Cimco réfrigération et Magnus Magnar, cette installation est indispensable afin d'empêcher l'encrassement des échangeurs à plaque du système. La soumission retenue pour cet aménagement est donc celle de la Compagnie Les Entreprises Marcel Têtu au coût de 3400 \$ plus taxes. Ce montant proviendra du poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2011-09-412) - Dépense supplémentaire-travaux aréna

8.2 - Dépense supplémentaire-travaux aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de Cimco réfrigération pour le surplus de 30 percements nécessaires à travers le muret de béton du caniveau. Le montant de 1914 \$ plus taxes pour ces travaux proviendra du poste budgétaire 02 70150 130.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2011-09-413) - Achat supplémentaire-glycol aréna

8.3 - Achat supplémentaire-glycol aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, de suivre la recommandation de M. Paul Olivier, chargé de projet de la compagnie Cimco Réfrigération et faire un avenant au devis afin de se procurer une plus grande quantité de glycol que les 1900 litres indiqués préalablement au devis. Selon M. Olivier, une quantité d'environ 400 gallons supplémentaires de glycol sera nécessaire. Ceci représente un montant de 4000 \$ qui proviendra du poste budgétaire 02 70150 130.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2011-09-414) - Achat matériel isolant-aréna

8.4 - Achat matériel isolant-aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, d'accepter la soumission de Cimco réfrigération pour l'achat de matériel isolant (armaflex elastomètre), afin de recouvrir les tuyaux qui seront sous le plancher, à côté de la bande. Permettant, empêchant ainsi plancher de geler et se recouvrir de glace. Le montant de cet investissement est de 3780 \$ plus taxes, le tout à partir du poste budgétaire 02 70150 130.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2011-09-415) - Clôture piste cyclable

8.5 -Clôture piste cyclable

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, de procéder à l'achat et à l'installation de clôtures sur la piste cyclable, puisque des plaintes ont été formulées au service des loisirs concernant les VTT qui circulent sur le sentier cycliste.

EN CONSÉQUENCE, des chicanes seront installées à trois endroits stratégiques sur la piste cyclable. Les trois endroits ciblés pour installer ces chicanes seront: à la hauteur de la rue Dumont, près de la rue Principale et à l'embouchure du deuxième rang. Le coût de cet aménagement sera de 4860 \$ plus taxes selon la soumission de l'entreprise Clôtures Alpha. Ce montant proviendra du poste budgétaire 02 70150 522. Notez que 80 % de cette dépense sera remboursée par la M.R.C. de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.06 (2011-09-416) - Signataire demande- Pacte rural

8.6 - Signataire demande- Pacte rural

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu à l'unanimité de mandater Patrice Boucher à signer la demande du Pacte rural de la MRC de Lotbinière pour la demande faite par la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.07 (2011-09-417) - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 2

8.7 - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 2

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu à l'unanimité de mandater M. Patrice Boucher, directeur des Loisirs de la Municipalité de Saint-Agapit à présenter une demande de subvention au programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II.

La Municipalité de Saint-Agapit désire présenter une demande afin de changer la dalle de béton et les bandes de l'aréna puisqu'elles sont désuètes.

La Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

La Municipalité désigne Monsieur Patrice Boucher comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.08 (2011-09-418) - Achat équipement récréatif- parc de la Gare

8.8 -Achat équipement récréatif- parc de la Gare

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu à l'unanimité de procéder au deuxième paiement de la facture d'équipements Récréatifs Jambette inc., au montant de 10 094.90\$ Cet investissement d'équipement récréatif à permis de construire le parc familial situé près de la Gare et de la piste cyclable. Une partie de l'investissement provient des recettes du tournoi de golf des Lions et de la municipalité, organisé en juin dernier. Le montant proviendra du poste budgétaire 22 70 221 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.09 (2011-09-419) - Paiement du décompte progressif numéro 1, Cimco Réfrigération, aréna

8.9 - Paiement du décompte progressif numéro 1, Cimco Réfrigération, aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, à l'unanimité, de payer le montant de 67 899,30 \$ taxes incluses à Cimco Réfrigération pour le décompte progressif numéro 1 pour les travaux de la dalle de sable de l'aréna. La somme sera prise au poste budgétaire 22 70130

722.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Finances

9 - Finances

09.01 (2011-09-420) - Salaires, prélèvements, comptes fournisseurs, activités financières de fonctionnement et engagements pour le mois d'août 2011

9.1 - Salaires, prélèvements, comptes fournisseurs, activités financières de fonctionnement et engagements pour le mois d'août 2011

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu à l'unanimité d'adopter les états des finances présentés ci-dessous.

Total des salaires bruts du mois d'août 2011: 63 219,18 \$

Total des activités financières de fonctionnement et les engagements du mois d'août 2011: 123 980,28 \$

Total des prélèvements du mois d'août 2011: 62 775,37\$

Total des comptes fournisseurs du mois d'août 2011: 573 111,79\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - Varia

10 - Varia

Il y aura une séance extraordinaire du conseil le lundi 12 septembre 2011 à 19h, à la salle du conseil.

Les conseillers seront convoqués.

11 - Période de question des contribuables

11 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

12 (2011-09-421) - Levée ou ajournement de la séance

12 - Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 20h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré secrétaire-trésorière/directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse